



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plante&Cité
Ingénierie de la nature **en ville**

 **Cerema**



Dossier de presse

Le 12 septembre 2022

***Palmarès de la 11^e édition du concours « Capitale française de la Biodiversité »
sur le thème « Paysage & Biodiversité »***

**La communauté de communes de la Vallée de Bruche est élue
« Capitale française de la Biodiversité 2022 »**

La communauté de communes alsacienne devient la onzième « Capitale française de la Biodiversité ». Avec les 4 autres collectivités lauréates, elle illustre par ses actions le lien étroit entre restauration des paysages et protection de la nature.

A partir d'un paysage profondément dégradé par la déprise agricole et l'enrésinement forestier, la communauté de communes de la Vallée de la Bruche a su impulser une politique de réouverture des paysages, en permettant l'émergence et la pérennisation d'acteurs économiques et associatifs (associations foncières pastorales, syndicat des arboriculteurs et récoltants familiaux de fruits), susceptibles de contribuer au maintien des paysages ouverts sur le long terme. La gestion paysagère menée dans cette vallée vosgienne est intimement liée, dans la conception comme dans la mise en œuvre, à la préservation et au développement de la biodiversité. Ainsi, il ne s'est pas seulement agi de rouvrir des parcelles enrésinées, mais de travailler les lisières, de favoriser de nombreux éléments fixes du paysage (bosquets, haies, arbres isolés, vergers...), de reconquérir des fonds de vallées, des berges de cours d'eau... Un véritable travail de fond constituant et entretenant une « dentelle » d'espaces à haute valeur paysagère et environnementale.



Vallée de la Bruche, panorama ©CCVB

Le projet paysager de la collectivité apparaît de plus fortement intégré aux autres composantes du territoire : tourisme, valorisation agricole, fermes-auberges, lien social, cadre de vie, mobilité... De ce fait, il est porté par toute une communauté d'acteurs, et ce depuis plus de trente ans. Un exemple riche et inspirant pour les territoires ruraux de montagne comme de plaine, mais aussi pour les bourgs, les villes voire les métropoles partout en France.

[Pour en savoir plus](#)

4 autres collectivités récompensées

Saint-Chamas (8 593 hab., Bouches-du-Rhône)
Meilleure commune pour la Biodiversité 2022
(catégorie - de 20 000 habitants)

Le littoral de Saint-Chamas, situé dans le secteur contraint sur l'étang de Berre et à proximité d'une centrale hydroélectrique, comprend deux sites sensibles classés Zone Natura 2000, tandis que 4 ports de plaisance ou de pêche ponctuent ses rives. De nombreuses plages sauvages faisaient l'objet d'une fréquentation et d'une baignade non encadrées. Outre le peu de confort des usagers, cela générerait des impacts défavorables pour la faune et la flore, par exemple pour la nidification des Sternes naines sur le cordon coquillier de la Petite Camargue. Pour réaffirmer son identité littorale et permettre une meilleure accessibilité et utilisation des rives de l'étang tout en protégeant les secteurs naturels qui sont sensibles à la fréquentation du public, la commune a créé une plage en lieu et place d'un ancien stade. L'objectif est la réappropriation de l'étang en investissant autour des activités nautiques douces (baignade, kayak, paddle, voile) tout en limitant l'accès au littoral aux embarcations à moteur. La plage des Cabassons a été labellisée Pavillon bleu en mai 2022, tandis que des nurseries artificielles expérimentales de type "biohuts" ont été immergées dans le port de plaisance Notre-Dame.

Forte d'un réseau associatif, citoyen et naturaliste très dynamique, la commune a mis en place un « Permis de végétaliser » qui participe à améliorer le paysage urbain avec les habitants, et un Atlas de la biodiversité communale en cours va permettre d'améliorer encore la connaissance de la nature locale.

[Pour en savoir plus](#)



Saint-Chamas / Régulation des accès et circulations littorales © Cerema J. Champres

Saintes (25 470 hab., Charente-Maritime)
Meilleure commune pour la Biodiversité 2022
(catégorie - de 100 000 habitants)

La ville de Saintes pilote l'Espace Naturel Sensible des prairies inondables de la Palu (12 ha), aux enjeux forts tant sur la protection de la ressource en eau potable que pour sa faune et sa flore, exceptionnelles. Au-delà de son travail de maîtrise foncière et de gestion écologique, l'originalité de l'action de la ville de Saintes est de constituer avec son partenaire le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, un stock de semences de plantes locales sauvages, qui lui permet d'être auto-suffisante pour ses projets d'aménagements

et de renaturation sur le territoire communal, et de disposer de mélanges prairiaux spécifiques et adaptés en fonction des milieux à requalifier (prairies humides, mésophiles, coteaux calcaires...) jusqu'au milieu le plus urbain. En effet, partant du constat que la moitié de ses trottoirs étaient vieillissants et peu compatibles avec un entretien « zéro phyto », la ville les désimperméabilise et les végétalise en partie avec ces semences locales sauvages, tout en respectant les usages. Une action qui permet d'embellir mais également de diminuer les effets d'îlots de chaleur urbain, de favoriser l'infiltration des eaux de pluie et qui contribue à préserver et restaurer la biodiversité en milieu urbain. Elle est de surcroît beaucoup moins coûteuse en entretien !

[Pour en savoir plus](#)



Saintes / Récolte de graines de prairies naturelles par brossage © CREN Nouvelle-Aquitaine

Angers (154 508 hab., Maine-et-Loire)
Meilleure commune pour la Biodiversité 2022
(catégorie + de 100 000 habitants)

Angers s'appuie sur un héritage et savoir-faire reconnu dans le domaine de l'horticulture et du paysage, qu'elle fait évoluer au regard des enjeux de biodiversité avec une approche plus naturaliste, notamment dans les grands parcs Balzac ou Saint-Nicolas. Son action sur un très vaste patrimoine naturel (1000 ha d'espaces naturels et 550 ha d'espaces verts plus urbains) est structurée autour d'un plan "Nature en ville 2021-2025" articulé avec le Schéma directeur métropolitain des paysages angevins. Parmi les nombreuses actions de ce plan, la jeune micro-forêt urbaine du Grésillé (3 ha) préfigure un vaste programme de plantation de nouveaux boisements, dont la palette végétale arborée et arbustive est constituée de jeunes plants d'essences végétales locales adaptées au site (exposition, sol, cortège végétal du boisement riverain et climat local) sur la base d'un diagnostic préalable, avec un suivi dans le temps et pas ou peu d'entretien. Un exemple encore rare d'approche scientifique et technique qui tranche avec la mode souvent contestable de micro-forêts dites "Miyawaki". Un inventaire participatif des arbres remarquables a par ailleurs été réalisé et annexé au plan local d'urbanisme.

En secteur de centre-ville dense, la ville réalise des « mini-jardins » en pied de façade, à la demande des habitants qui en assurent ensuite l'entretien. Le choix des plantations est fait par les habitants parmi une gamme de plantes horticoles ou de vivaces labellisées végétal local® qui représente près de la moitié des choix des habitants. Fin 2021, la ville compte 505 mini-jardins, soit 2176 mètres linéaires et 653 m² déminéralisés.

[Pour en savoir plus](#)



Angers / Site de plantation de la micro-forêt du Grésillé © Marc Barra

Laroque-des-Albères (2 115 hab., Pyrénées-Orientales)
Coup de cœur du Jury 2022

La commune de Laroque-des-Albères a mis en place un Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) sur plus de 600 hectares et met en œuvre une politique foncière dynamique, outils rarement mobilisés par une commune de cette taille. Le PAEN a été très efficace pour faire reconnaître la valeur paysagère et écologique des espaces de mosaïque agricole : vergers, vignobles, friches, haies, landes et fourrés, haies, prairies siliceuses, chênaie et boisement de chênes lièges. Cette démarche, qualifiée de "bouclier vert" par les élus, permet à la commune de lutter contre la très forte pression d'urbanisation de son territoire et le risque de cabanisation. Le périmètre - près du tiers de la surface de la commune - la relative ancienneté de la démarche, lancée dès 2012, sont d'autant plus remarquables que les PAEN restent encore peu développés au niveau national.

C'est enfin un excellent exemple du rôle fondamental des Conseils départementaux en matière d'ingénierie territoriale, aux côtés des Régions et de l'Etat, tout particulièrement pour les petites communes : c'est en effet le Département des Pyrénées-Orientales qui apporte son appui technique et financier à la commune de Laroque-des-Albères tant sur son PAEN que sur ses acquisitions foncières.

[Pour en savoir plus](#)



Laroque-des-Albères / Prairie pâturée dans le périmètre de protection. © Gilles Lecuir

Ce palmarès a été établi par le Comité scientifique et technique du concours réuni le mardi 28 juin 2022.
[Voir la composition du Comité](#)

L'édition 2023 du concours Capitale française de la Biodiversité est d'ores et déjà ouverte : communes et intercommunalités françaises sont invitées à candidater jusqu'au 31 janvier 2023 sur www.capitale-biodiversite.fr afin de faire connaître et valoriser leurs réussites autour du thème « **Arbres & Forêts** ».

Contacts presse :

Florence Barreto, Office Français de la Biodiversité – presse@ofb.gouv.fr – tél. 06 98 61 74 85

Ludovic Provost, Plante & Cité – ludovic.provost@plante-et-cite.fr – tél. 02 41 72 38 15 - 06 01 33 68 17

Le concours Capitale française de la Biodiversité est organisé par [l'Office français de la biodiversité, Plante & Cité](#), centre technique national sur les espaces verts et la nature en ville, et les Agences régionales et collectifs régionaux pour la Biodiversité, avec la participation du [Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement \(Cerema\)](#). Elle est soutenue par le ministère de la [Transition écologique et de la cohésion des territoires](#). Enfin, elle s'appuie sur de [nombreux autres partenaires](#), réunis au sein de son [Comité scientifique et technique](#) en charge de l'évaluation des candidatures.

La [Communauté de communes de la Vallée de la Bruche](#) est la 11^e Capitale française de la Biodiversité, elle succède à [La Roche-sur-Yon](#) (2021), la [Métropole de Lyon](#) (2019), [Besançon](#) (2018), [Muttersholtz](#) (2017), [Rennes](#) (2016), [Strasbourg](#) (2014), [Niort](#) (2013), [Lille](#) (2012), [Montpellier](#) (2011) et [Grande-Synthe](#) (2010).

www.capitale-biodiversite.fr